

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 213-25 C

Objet : RD - Débat d'orientations budgétaires 2026

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 13

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Pierre Duperier - Céline Gendron - Sabrina Haerinck - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 213-25 C

objet **RD - Débat d'orientations budgétaires 2026**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle qu'en application des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2026 qui se dégagent dans un contexte financier contraint, aborde les moyens d'y faire face et réaffirme les orientations que souhaite suivre l'exécutif.

Sont précisés dans ce rapport :

- les orientations budgétaires 2026,
- les engagements pluriannuels avec projection indicative jusqu'en 2029,
- l'évolution des taux de fiscalité,
- la structure de la gestion de la dette,
- l'évolution des dépenses et des effectifs et leur évolution prévisionnelle,
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Vu les articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n° 176-22 C du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 relative au rapport pluriannuel 2009/2026 de la dette de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 14 octobre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

Article 2 : de prendre acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux communes de Grand Chambéry.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

213-25 C

Objet de l'acte : RD - Débat d'orientations budgétaires 2026

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif
1 - Débat d'orientations budgétaires

Date de l'acte : 06 novembre 2025

Annexe(s) : ROB 2026

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34462H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34462H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 07 novembre 2025